

République Française
Département Sarthe (72)
Commune de Marçon

DECISION DU MAIRE N° 2024-D003
VOIRIE - Travaux de réfection du chemin " Le Vau Godin"

Mme Monique TROTIN, Maire de la Commune de Marçon,

Vu la délibération n° 2020/049 du 05/06/2020 relative aux délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire et notamment en matière de marchés publics

Vu l'état de dégradation du chemin sis " Le Vau Godin"

Considérant qu'il est nécessaire d'entretenir les chemins communaux,

DECIDE

Article n° 1 : La société BARDET TP, dont le siège social est situé à VAAS - Lieu-dit " La Bénétie" - est retenue pour assurer les travaux de réfection du chemin " Le Vau Godin".

Article n° 2 : Le montant des ces travaux s'élève à 5 310€ hors taxes, soit 6 372€ toutes taxes comprises.

Article n° 3 : Mention de cette décision sera faite au prochain conseil municipal.

Fait à Marçon, le 23/02/2024
Le Maire,
Monique TROTIN

